

# COMPTES – RENDUS des SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 août 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Annie LE VAILLANT, Maire.

Assistaient à cette réunion : Paul GLEVAREC - Maurice LABOUS – Stéphane GIRODON - Pascal CAM – Eric JAN – Joseph BERNICOT – Gaëlle GOISNARD - Marie - Madeleine DOUGUET - Bruno RIVOAL - Agnès LE GOFF - Rozenn TANGUY – Jean-Claude CAVELLAT - Patrice PERSON - Céline CARO - Nicole JAOUEN - Nathalie POULIQUEN - Gérard HERAULT.

Absents représentés : Roger LE SAUX, qui avait donné pouvoir à Annie LE VAILLANT – Claude MARCHALOT, qui avait donné procuration à José BERNICOT - Sylvie JEZEQUEL, qui avait donné procuration à Nicole JAOUEN.

Absents non représentés : Jean – René FAVENNEC et Eric PALUD, excusés.

Nombre de conseillers : - en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 21

Madame Nicole JAOUEN a été nommée secrétaire de séance.

=====  
**OBJET : Schéma Directeur d'aménagement du secteur Nord – Ouest de la commune : Validation des conclusions de l'étude et approbation de l'Avant Projet de la tranche opérationnelle - engagement du conseil municipal sur les montants de travaux prévus dans cette tranche opérationnelle et leur réalisation sur la période 2010 / 2011 et sollicitation de l'aide financière de la Région, au titre de l'ECO – FAUR, pour le financement des travaux d'aménagement à intervenir :**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'aménagement du secteur Nord – Ouest de la Commune, réalisée par le Cabinet Patricia POINAS, Paysagiste – Urbaniste, le Cabinet SEVAUX, bureau d'études techniques pour les travaux d'aménagements et de VRD et le plan d'accessibilité et les services de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture, une réunion publique s'est déroulée le jeudi 30 juillet à 19 H 00, à la Salle des Fêtes, pour la présentation à la population des grands principes d'aménagement de ce secteur, qui couvre plus de 18 ha du territoire communal, dont toute une partie déjà urbanisée : Rues de l'Eglise – Venelle des Pâquerettes – rues de la Gare et des Ecoles - Petite – Place – rues Carn Ti Roz – du Cimetière – Edouard Rolland et une partie à urbaniser entre le Groupe scolaire publique, la « Voie Verte » - le Moulin du Chantre et Kerguillay.

Madame le Maire indique qu'aujourd'hui il appartient au conseil municipal d'approuver par une délibération les conclusions de cette étude de Schéma Directeur d'Aménagement du Secteur Nord – Ouest de la commune et l'Avant Projet de la tranche opérationnelle qui porte sur l'aménagement de la Petite – Place et les rues adjacentes ainsi que la desserte par l'Ouest du Groupe scolaire publique, du gymnase et du futur foyer de Vie de l'Association « Kan Ar Mor » et la réalisation d'emplacements de stationnement.

Le Maire précise que ce Schéma Directeur d'Aménagement prévoit la réalisation d'une première tranche fonctionnelle de travaux en 2010 / 2011 qui concernera l'aménagement Petite – Place et les rues adjacentes (Rue de l'Eglise, Venelle des Pâquerettes et rue Carn Ti Roz) pour un montant de travaux estimé à 558.000 € H.T. et la desserte par l'Ouest du Groupe scolaire publique, du gymnase et du futur foyer de Vie de l'Association « Kan Ar Mor », pour un montant de travaux estimé à 380.000 €

Puis en 2011 / 2012 la rue de la Gare entre le carrefour de la rue des Ecoles et la Place Charles de Gaulle, pour un montant de travaux estimé de l'ordre de 219.000 € H.T.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés***

- ***approuve les conclusions de du Schéma Directeur d'Aménagement du Secteur Nord – Ouest de la commune et l'Avant Projet de la tranche opérationnelle qui porte sur l'aménagement de la Petite – Place et les rues adjacentes ainsi que la desserte par l'Ouest du Groupe scolaire publique, du gymnase et du futur foyer de Vie de l'Association « Kan Ar Mor » et la réalisation d'emplacements de stationnement ;***
- ***s'engage à réaliser sur les années 2010 / 2011 la première tranche fonctionnelle de travaux telle qu'elle ressort des conclusions de l'étude globale d'aménagement du secteur Nord – Ouest de la commune et qui concernera précisément l'aménagement Petite – Place et les rues adjacentes (Rue de l'Eglise, Venelle des Pâquerettes et rue Carn Ti Roz) pour un montant de travaux estimé à 558.000 € H.T. et la desserte par l'Ouest du Groupe scolaire publique, du gymnase et du futur foyer de Vie de l'Association « Kan Ar Mor » et la réalisation d'emplacements de stationnement, pour un montant de travaux estimé à 380.000 € et à prévoir en ce sens les sommes nécessaires au financement de ces travaux aux budgets des exercices 2010 et 2011 ;***
- ***s'engage à réaliser en 2011 / 2012 les travaux prévus dans l'avant – projet qui vient d'être approuvé et qui concernent la rue de la Gare entre le carrefour de la rue des Ecoles et la Place Charles de Gaulle, pour un montant de travaux estimé de l'ordre de 219.000 € H.T.***
- ***charge Madame le Maire de solliciter pour le financement de cet important programme de travaux d'aménagement, l'aide financière de la Région Bretagne au titre de « L'Eco – FAUR » - catégorie « Espaces Publics », du Département du Finistère et de l'Etat pour le financement de ces travaux.***

=====  
**OBJET : Schéma directeur d'alimentation en eau potable : autorisation du conseil municipal au Maire (mandataire de la maîtrise d'ouvrage pour les 6 communes) à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le Bureau d'Etudes « S.C.E. » de NANTES :**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la mise en place d'un Schéma Directeur Territorial d'Alimentation en Eau Potable, qui regroupera les communes de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, LENNON, LE CLOÏTRE – PLEYBEN, GOUEZEC, LOTHEY et PLEYBEN, la commune de PLEYBEN s'est portée mandataire de l'ensemble des communes associées et, dans ce cadre, le Conseil Municipal a approuvé le 28 mai dernier le plan de financement de cette opération, dont le montant prévisionnel de dépenses se montait à 165.800 € HT, dont 141.700 € HT de rémunération du Cabinet d'études, maître d'oeuvre.

Le Maire indique que, pour mener à bien cette étude technique et permettre aux communes de prévoir leurs investissements respectifs à réaliser en ce domaine pour les, 10 à 15 années à venir, le Comité de Pilotage, constitué de deux représentants de chacune des 6 communes adhérentes au schéma, s'est réuni le jeudi 16 juillet 2009 après une première réunion d'examen des offres le 29 juin et a décidé de retenir le Bureau d'Etudes « S.C.E. » de NANTES, pour un montant de rémunération de 67.792,00 € H.T.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir avec le Bureau d'Etudes « S.C.E. » de NANTES dans le cadre de la mise en place d'un Schéma Directeur Territorial d'Alimentation en Eau Potable, qui regroupera les communes de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, LENNON, LE CLOÏTRE – PLEYBEN, GOUEZEC, LOTHEY et PLEYBEN, pour un montant de rémunération de ses prestations de 67.792,00 € H.T. et autorise le Maire de PLEYBEN, à signer ledit marché, en sa qualité de Maire de la commune de PLEYBEN, mandataire des 5 autres communes pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce Schéma Directeur Territorial d'Alimentation en Eau Potable.***

=====

**OBJET : Approbation du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Finistère pour les travaux d'alimentation en eau potable et assainissement collectif à réaliser sur la commune en 209 / 2010 :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, dans le cadre des travaux d'alimentation en EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF à réaliser en 2009 : 2010 et qui portent sur le secteur Nord – Ouest de la commune, suite à l'étude qui a été menée et selon les tranches fonctionnelles de travaux envisagées, à savoir :

en EAU POTABLE : le renforcement du réseau sur une partie du secteur Nord – Ouest : Rue du Cimetière, rue E. Rolland, Kerguillay, Petite Place, rue de la Gare et la desserte du secteur du groupe scolaire public, gymnase Pierre Cloarec et futur Foyer de Vie « Kan Ar Mor » ;

en ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Phase 1 : secteur Petite Place, rue des Pâquerettes rue de l'église et rue de la Gare
- Phase 2 : rue du Cimetière, 1<sup>ère</sup> partie rue E. Rolland et Kerguillay
- Phase 3 : desserte Nord – Ouest et 2<sup>e</sup> partie de la rue E. Rolland

et comme suite à la consultation lancée par la commune le 15 juin 2009, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Finistère propose d'assurer pour la commune une mission de maîtrise d'œuvre pour assurer les missions suivantes :

- Etudes d'avant projet
- Assistance pour la passation des contrats d travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance au maître d'ouvrage pour la réception.

La proposition de rémunération de la D.D.E.A.F. pour cette mission est de 11.777 € H.T., dont 5.720 € HT pour l'eau potable et 6.057 € HT pour l'assainissement collectif.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :***

- ***approuve le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec les services compétents de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Finistère, dans le cadre des travaux d'alimentation en EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF à réaliser en 2009 et 2010, pour assurer les missions suivantes :***

- ***études d'avant projet***
- ***assistance pour la passation des contrats d travaux***
- ***direction de l'exécution des travaux***
- ***assistance au maître d'ouvrage pour la réception***

***pour un montant de rémunération de 11.777 € H.T., dont 5.720 € HT pour l'eau potable et 6.057 € HT pour l'assainissement collectif ;***

- ***autorise Madame le Maire à signer ledit marché et toutes pièces y afférentes.***

=====

**OBJET : « ARVEST » : approbation d'avenants pour travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre de la construction et avenant la mise en service de la salle :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, dans le cadre de l'achèvement des travaux de construction de la salle « ARVEST », il y a lieu de passer quelques avenants avec certaines entreprises pour l'exécution de travaux supplémentaires.

Il s'agit des travaux supplémentaires ci – après pour les lots suivants :

**Avenant n° 4 au lot 2 : GROS ŒUVRE : Entreprise BRITTON : complément de peinture sur voiles béton, pour un montant de travaux supplémentaires de 4.200,00 € H.T.**

**Avenant n° 3 au lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALU. : Entreprise LOGIPROTEC : mise en œuvre de cornières d'habillage en alu des jonctions chape / murs rideaux, pour un montant de travaux supplémentaires de 1.482,00 € H.T.**

**Avenant n°3 au lot 8 : « MENUISERIES INTERIEURES BOIS » : Entreprise D.L.B.**

Cet avenant concerne le remplacement de matériaux pour la réalisation des meubles vestiaires et bar **pour un montant de travaux en plus de 1.330,00 € H.T.**

**Avenant n° 12 au lot 15 : COURANTS FORTS ET FAIBLES : entreprise DOURMAP : mise en œuvre de 2 éclairages de secours d'ambiance dans le hall d'entrée pour un montant de travaux supplémentaires de 1.483,32 € HT.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve les différents avenants ci – dessus détaillés, à intervenir dans le cadre des travaux de construction de la Salle de Rencontres, de Loisirs et de la Culture pour un montant cumulé de travaux en plus de 8.495,32 € H.T. et autorise Madame le Maire à signer les dits avenants et ordres de service s'y rapportant.**

=====  
**OBJET : Personnel communal : création de deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et approbation du projet de mise à disposition de la Communauté de Communes de personnels communaux pour l'encadrement des enfants au CLSH :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée, que, dans le cadre de la réorganisation des services administratifs de la Mairie et suite aux souhaits exprimés des deux agents concernés, il est envisagé de transformer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet (28/ 35èmes) et un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet (28/35èmes) en deux postes d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour un temps de travail de 35 heures / semaine.

Madame le Maire précise que la commission municipale a donné un avis favorable sur la création de ces deux postes à temps complet, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de créer aux services administratifs deux postes d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures / semaine), l'un à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 et le second à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et de supprimer par la même occasion 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35èmes) et un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) à compter de ces mêmes dates.**

=====  
**OBJET : Personnel communal : approbation de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de la Région de PLEYBEN, pour la mise à disposition du personnel communal dans le cadre du fonctionnement futur du C.L.S.H. en période scolaire :**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, la compétence « Petite Enfance » sera de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de PLEYBEN, qui assurera également compter de cette même date le fonctionnement et la gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Elle signale à ce propos que deux agent titulaire du service des Ecoles de la Commune intervenaient jusqu'à maintenant pour encadrer les enfants accueillis au C.L.S.H. le mercredi en période scolaire et indique que la Communauté de Communes souhaite faire appel à leurs compétences à compter du 1<sup>er</sup> octobre, pour l'encadrement du C.L.S.H.dont elle assurera la gestion et le fonctionnement après cette date.

Dans ce but, un projet de convention a été établi, qui fixera notamment les modalités financières de cette mise à disposition des 2 agents, qui seront intégralement rémunérés par la commune, qui récupèrera auprès de la C.C.R.P. les sommes payées pour ces agents (salaires et charges) pour les périodes pendant lesquelles ils seront mis à disposition de cette collectivité.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention à intervenir et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'approuver la convention à intervenir entre la communauté de communes et la commune pour la mise à disposition de la C.C.R.P. de deux agents communaux pour assurer le fonctionnement du C.L.S.H. le mercredi en période scolaire et durant les petites vacances scolaires, dès lors que cette structure d'accueil sera de la compétence communautaire.**

=====

**OBJET : Approbation du contrat de dératisation pour l'année 2009 / 2010 :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que la proposition de contrat de dératisation faite par l'entreprise « SHEF 2000 » concerne les prestations suivantes : passage annuel en dératisation dans les exploitations agricoles, les lieux publics susceptibles d'abriter des rats et chez les particuliers inscrits en Mairie (200 sites environ ont été visités en 2008).

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide approuver le contrat de dératisation pour l'année 2009 / 2010 à intervenir entre la commune de PLEYBEN et la société « SHEF 200 », pour un montant annuel de 5.683,00 € H.T.***

=====

**OBJET : « ARVEST » : inauguration – règlement d'occupation – fixation de différents tarifs :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, dans le cadre de la prochaine mise en service de l'ARVEST et tout d'abord de son inauguration les 11, 12 et 13 septembre prochains, il est nécessaire de formaliser par délibérations certaines décisions, concernant notamment :

- Le prix d'entrée au concert du samedi 12 septembre,
- Le prix de vente des « jetons » pour la vente de boissons lors de des concerts des 11 et 12 septembre et éventuellement par la suite,
- Le règlement intérieur de la salle et de ses annexes, qu'il convient de préciser et d'adapter, ainsi que la convention d'utilisation ;
- Les tarifs de location votés le 17 mars 2009, qu'il convient également de préciser et de compléter pour certaines circonstances ou en fonction de certains utilisateurs.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :***

- ***de fixer le prix d'entrée au spectacle du samedi 12 septembre (« Diaminé » et « Les Goristes » à 10 € ;***
- ***de fixer le prix de vente du « jeton » pour la vente de boissons au bar de cette salle lors de ces 2 concerts d'inauguration et par la suite éventuellement, à 1 €, jusqu'à nouvel ordre ;***
- ***d'approuver le nouveau projet de règlement qui vient de lui être soumis, plus complet, plus précis, prenant en compte, tout au moins pour le moment, un maximum de possibilités quant à l'utilisation et les utilisateurs potentiels de l'ARVEST, en lieu et place du premier document approuvé le 17 mars dernier, ainsi que la convention d'utilisation, qui interviendra entre la commune et les différents utilisateurs de la salle et de ses annexes ;***
- ***d'approuver les nouveaux tarifs dont le tableau est annexé à la présente délibération, légèrement modifiés, ou plus exactement complétés et précisés, notamment en ce qui concerne l'utilisation de tout ou partie de l'office et qui remplacent donc, jusqu'à nouvel ordre, les tarifs votés le 17 mars 2009.***

=====

**OBJET : Approbation d'une convention à intervenir entre la commune et Monsieur et Madame HASCOËT pour la desserte future des « terrains JAÏN », rue Edouard Rolland :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, dans le cadre du projet de desserte future des « terrains JAÏN », que la commune a acquis entre la Rue Edouard Rolland et la Route du Moulin du Chantre, un projet de convention est intervenu entre le Maire et Monsieur et Madame Gabriel HASCOËT, propriétaires riverains, concernant les conditions de desserte future en voirie et réseau d'assainissement collectif de ces terrains, mais aussi l'acquisition, par la commune auprès de Monsieur et Madame HASCOËT d'une superficie d'environ 1.500 m2 de la parcelle XV n° 597, au prix de 5,00 € / m2, afin d'y implanter dans le futur une voirie de desserte face au débouché de la Rue Le Bas sur la Rue Edouard Rolland, ainsi que cela est prévu dans les « Orientations d'aménagements » annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLEYBEN, approuvé le 13 décembre 2007 et exécutoire depuis le 19 février 2008 .

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :***

- *d'approuver cette convention à intervenir entre le Maire et Monsieur et Madame Gabriel HASCOËT, concernant les conditions de desserte future en voirie et réseau des « terrains JAÏN », que la commune a récemment acquis entre la Rue Edouard Rolland et la Route du Moulin du Chantre ;*
- *de procéder à l'acquisition, auprès de Monsieur et Madame Gabriel HASCOËT, d'une superficie d'environ 1.500 m2 de la parcelle XV n° 597, au prix de 5,00 € / m2, afin d'y implanter dans le futur une voirie de desserte face au débouché de la Rue Le Bas sur la Rue Edouard Rolland, ainsi que cela est prévu dans les « Orientations d'aménagements » annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLEYBEN, approuvé le 13 décembre 2007 et exécutoire depuis le 19 février 2008 ;*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention comportant les engagements de la commune, ainsi que l'acte d'acquisition à suivre et toutes les pièces y afférentes.*

=====

**Motion de soutien du Conseil Municipal de PLEYBEN à l'Agriculture bretonne:**

*Compte – tenu de la gravité de la crise actuellement traversée par l'Agriculture bretonne et pour faire suite aux positions prises sur ce sujet par l'Association des Maire du Finistère et plus récemment par la Communauté de Communes de la Région de PLEYBEN,*

*le Conseil Municipal de PLEYBEN, réuni le jeudi 27 août 2009, manifeste son inquiétude face à la crise actuellement traversée par les différentes filières de l'Agriculture bretonne et les difficultés rencontrées par nos agriculteurs pour, simplement, pouvoir vivre de leur travail.*

*Parce que le territoire du Pays de PLEYBEN, le département du Finistère et plus largement la Bretagne constituent des zones agricoles de première importance, où l'activité agricole est un pilier de l'économie, la gravité de la situation des exploitations bretonnes interpelle fortement les élus locaux, qui constatent chaque jour la montée en puissance du désarroi de nos agriculteurs, toutes productions confondues.*

*Le conseil municipal de PLEYBEN tient à apporter son soutien unanime au Monde Agricole et souhaite que tout ce qu'il est possible d'envisager soit rapidement mis en œuvre pour sortir nos exploitations de la grave crise qu'elles traversent actuellement.*